

# Dettes : le double paradoxe belge

**E**n 2023, les différents niveaux de pouvoir de notre pays ont dépensé ensemble 280 milliards d'euros, ce qui représente 55,5% du PIB (contre 49,4% dans l'UE-27). La prochaine législature verra nos gouvernements face au plus grand défi budgétaire depuis les années 1980.

**Premier paradoxe : surtaxation et surendettement**

Notre dette publique consolidée est de 105% du PIB et, à politique inchangée, cette dette devrait atteindre 130% du PIB en 2030. Cela représente plus du double de la dette publique requise dans le traité de Maastricht de 1992 préalable à la création de la zone euro. Notre déficit public actuel est aussi proche du double du seuil de 3% requis par ce même traité de Maastricht.

Pour illustrer concrètement la dynamique de la dette, un déficit de 6% du PIB associé à une croissance nominale du PIB de 3% conduit à terme à une dette de 200% du PIB (soit le ratio du taux de déficit sur le taux de croissance nominale). En rapport à notre PIB, nous sommes après la Grèce (160%), l'Italie (135%) et la France (110%), le pays le plus endetté d'Europe relativement à son PIB. Mais par habitant, les Belges sont les Européens les plus endettés avec une dette par habitant de 55 000 euros (contre 25 000 euros au Danemark ou aux Pays-Bas, 35 000 euros en Allemagne ou en Grèce, 50 000 euros en France ou en Italie). Ce sont aussi les Européens les plus taxés (pression fiscale totale de plus de 55% du PIB).

**Second paradoxe : sous-investissement et surendettement**

Un second paradoxe belge est notre sous-investissement combiné à notre surendettement. Financer nos

pensions par la dette est une double peine infligée à nos enfants, qui devront à la fois rembourser la dette que nous avons contractée et, simultanément, contribuer, pour assurer le versement de nos pensions en répartition. Notre logique budgétaire devrait être inversée pour extraire les dépenses (d'investissement) nécessaires à la transition climatique et à la sécurité, qui, pour l'essentiel, vont profiter aux générations futures. Les dépenses sociales ne seraient plus financées par la dette, mais par l'impôt, puisqu'elles profitent pour l'essentiel aux générations présentes et plus âgées. Nous devons donc inverser la logique entre la dette et l'impôt. Notons pourtant que dans le nouveau Pacte de stabilité et de croissance adopté en

2024, les investissements réalisés dans les domaines prioritaires sont désormais pris en compte par la Commission lors de son examen des trajectoires budgétaires, et peuvent éviter à un État membre d'être soumis à une procédure de déficit excessif, même lorsque son déficit ou sa dette dépassent les plafonds fixés.

**Gouvernements fédéral et régionaux dans le déni**

Notre dette publique est une dette consolidée entre l'État fédéral (y compris la Sécurité sociale) et les entités fédérées: Régions, communautés et pouvoirs locaux. Au niveau fédéral, la dette est principalement alimentée par le déficit de notre sécurité sociale, qu'il est difficile

de maîtriser, avec la hausse des dépenses de pension et de santé face à des projections de recettes trop optimistes. En période d'affaires courantes, sauf situation urgente, le gouvernement fédéral laisse le déficit se creuser.

Au niveau des Régions, les situations budgétaires wallonne et bruxelloise sont nettement plus préoccupantes que celle de la Flandre. Si on l'exprime par rapport aux recettes totales, la dette wallonne est cinq fois plus élevée que la dette flamande (soit 250% contre 50%). La plus grande surprise est que le changement de majorité politique en Wallonie ne modifie absolument pas la trajectoire budgétaire. Concrètement, le budget wallon 2025 affiche un déficit de 3 milliards pour

